

de l'industrie. Malgré cela, ses effectifs n'étaient guère imposants. En 1901, le secrétaire-trésorier signalait dans son rapport que des 871 organisations au pays, seulement 133, groupant un total de 8,381 membres, s'étaient affiliées au Congrès; de plus, le budget des dépenses du Congrès pour cette année-là ne se chiffrait qu'à \$809.88. Ce n'est que l'année suivante que le Congrès décida de retenir les services «... d'une sténographe et dactylographe...», ce qui «entraîna l'aménagement d'un petit bureau meublé de deux pupitres et d'une chaise».

En pareilles circonstances, il y aurait lieu de supposer que le Congrès aurait continué d'accepter n'importe quelle organisation. Ce ne fut pas le cas car, en 1896, le syndicalisme ouvrier au Canada s'est vu, pour la première fois, aux prises avec le problème de la conciliation de la solidarité continentale avec l'autonomie canadienne. Bien que la plupart des syndicats affiliés au Congrès des Métiers et du Travail étaient des sections locales d'organisations internationales, le Congrès s'était occupé presque exclusivement des mesures législatives qui étaient adoptées et ne semble pas avoir eu de contacts officiels avec l'*American Federation of Labor (AFL)*. Toutefois, en 1896, il formula une plainte auprès de l'*AFL* au sujet de l'application aux travailleurs du Canada de la loi dite *American Alien Contract Labor Act*. La correspondance qui s'ensuivit amena, en 1899, un échange de délégués fraternels qui dura aussi longtemps que le Congrès.

Entre-temps, les *Knights of Labor* qui, à la fin des années 1880 et au début des années 1890, avaient joué un rôle prépondérant dans l'activité du Congrès (leurs délégués étaient en majorité aux congrès de 1887 à 1889, de 1891, de 1893 et de 1894, et ils ont monopolisé la présidence du Congrès de 1886 à 1891 ainsi qu'en 1894 et en 1895), ne se trouvaient plus qu'en très petits nombres au Canada et avaient presque disparu aux États-Unis. Par contre, l'*AFL* devenait de plus en plus puissante et le nombre et l'importance de ses filiales canadiennes augmentaient. Au début du siècle, sentant que le moment était propice, elle a fait pression sur le Congrès pour qu'il expulse toutes les organisations qui faisaient concurrence aux syndicats affiliés à l'*AFL*. Le Congrès se plia à ces exigences en 1902 et expulsa 23 organisations, en conservant près de 200. Il y avait plus de 1,000 syndicats au pays, répartis ainsi: plus de 500 en Ontario, à peu près 160 en Colombie-Britannique, un peu moins au Québec, à peu près 140 dans les provinces Maritimes et près de 70 dans les provinces des Prairies.

Par sa décision de 1902, le Congrès optait nettement pour le syndicalisme international. Cela ne signifie pas, toutefois, qu'il acceptait de jouer le rôle inférieur que la Fédération tenta à maintes reprises de lui imposer. À partir de 1897, le Congrès s'efforça constamment d'obtenir que les syndicats internationaux lui remettent, soit directement, soit par l'entremise de la Fédération, les cotisations qu'ils versaient à la Fédération au nom de leurs membres canadiens. Ce problème fut résolu dès que les syndicats internationaux commencèrent, en 1906, à affilier directement leurs membres canadiens. La Fédération s'obstina jusqu'en 1955 à émettre des chartes aux syndicats locaux canadiens et essaya souvent, mais sans succès, d'enlever au Congrès son droit d'être le seul organisme à accorder des chartes aux conseils locaux des métiers et du travail. Ce n'est qu'après 35 ans de lutte (1910 à 1945) que le Congrès a obtenu gain de cause. La Fédération a réussi, non sans difficulté, à forcer le Congrès à expulser, en 1939, tout un groupe de syndicats affiliés au *Congress of Industrial Organizations (CIO)*. Quand la Fédération tenta, en 1946, de faire expulser cette fois les machinistes, le Congrès refusa carrément de se plier à cette nouvelle exigence. C'est à la suite de cet incident que le Congrès décida de faire valoir ses droits en constituant tout un groupe de départements et en employant tout le personnel d'organisation requis; en somme, il prit les mesures nécessaires pour établir nettement la condition à laquelle il avait droit en tant que centrale syndicale canadienne autonome.

En réalité, ces différends n'ont aucunement influé sur les bonnes relations qui existaient entre le Congrès et la Fédération. Le Congrès, formé en grande majorité de syndicats internationaux dont les membres américains étaient affiliés à la Fédération, est toujours